

# PLAN STRATÉGIQUE 1999 - 2004



AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES  
FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT

*Juillet 1999*



- ❖ *Ce plan stratégique indique la direction que prendra l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent au cours des cinq (5) prochaines années.*
  
- ❖ *De plus, ce plan stratégique permettra à l'Agence de remplir ses engagements et obligations à l'endroit des propriétaires forestiers, de leurs représentants et des partenaires de cette dernière.*
  
- ❖ *Enfin, ce plan stratégique indique l'endroit où se situera l'Agence au terme dudit plan.*



## 1. *Brève rétrospective*

*L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent a été instituée le 24 septembre 1996 par le ministre des Ressources naturelles, monsieur Guy Chevrette. L'Agence, c'est donc moins de deux (2) ans d'histoire mais c'est le résultat de plus de vingt-cinq (25) ans de créativité, d'initiatives, de débats, de questionnements et surtout d'implications et d'engagements en matière d'aménagement forestier dans le Bas-Saint-Laurent.*

*L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées est formée de quatre (4) partenaires particulièrement concernés par la forêt privée. Ces partenaires sont les représentants des propriétaires de boisés privés, les industriels de la transformation de produits forestiers, le monde municipal et le gouvernement du Québec. Le territoire de l'Agence couvre les huit (8) MRC de la région administrative du Bas-Saint-Laurent (Région administrative 01). Ces MRC sont celles du Kamouraska, du Témiscouata, de Rivière-du-Loup, des Basques, de Rimouski-Neigette, de la Mitis, de la Matapédia et de Matane.*

*Les propriétaires de boisés ont fait preuve d'un dynamisme sans précédent au plan forestier en établissant un record de participation aux efforts d'aménagement et en démontrant leur volonté de se prendre en charge et de vivre de leur principale ressource, la forêt.*

*L'Aménagement des boisés privés constitue un secteur économique important pour le Bas-Saint-Laurent. Au 1<sup>er</sup> avril 1999, c'est près de 8 000 propriétaires forestiers (65%) dans le Bas-Saint-Laurent qui sont*

*impliqués en aménagement forestier. Le budget récurrent de l'Agence est alors de 12,8 millions de dollars annuellement, incluant la participation des propriétaires (2,5 millions de dollars), la participation de l'industrie (1,8 millions de dollars) et la participation du gouvernement du Québec (8,5 millions de dollars). Cet investissement de l'Agence permet la création de près de 3 000 emplois et un chiffre d'affaires annuel de la part des organismes forestiers accrédités par l'Agence de plus de 40 millions.*

*À l'orée du XXI<sup>ème</sup> siècle, l'Agence veut contribuer au développement collectif régional en incitant les propriétaires à aménager durablement leurs lots boisés.*

*Le plan stratégique de l'Agence doit s'inscrire dans une stratégie forestière régionale concertée.*

### *Les forêts du Bas-Saint-Laurent*

*Le Bas-Saint-Laurent est un vaste territoire forestier. Son développement repose grandement sur l'aménagement forestier et la transformation des produits forestiers.*

*La gestion durable des forêts préoccupe de plus en plus les intervenants forestiers et les collectivités dans le Bas-Saint-Laurent. Elle est à la base de la pérennité des activités économiques et environnementales de l'ensemble de la collectivité.*

*Le territoire Bas-Laurentien représente 2,2 millions d'hectares dont 1,1 millions en territoire privé, soit 51% de l'ensemble du territoire.*

*Comparé à l'ensemble du Québec où la forêt privée représente moins de 12 % de l'ensemble de la forêt (privée et publique), nous pouvons affirmer que la forêt Bas-Laurentienne est davantage privée que ce que l'on retrouve à l'échelle du Québec. D'ailleurs, nous savons que la forêt privée du Bas-Saint-Laurent représente près de 19% de l'ensemble de la forêt privée du Québec.*

*Si nous analysons maintenant la forêt privée Bas-Laurentienne sur la base de la récolte moyenne de bois au cours des cinq dernières années comparé au prélèvement admissible, il appert, qu'ensemble, les propriétaires de lots boisés récoltent 99% du prélèvement admissible au niveau du résineux et 36% du prélèvement admissible au niveau du feuillu. Cependant, ce même calcul établi sur la récolte moyenne des trois dernières années nous montre que les propriétaires récoltent 117% du prélèvement admissible au niveau du groupe sapin-épinette. Il existe donc une problématique de sur-utilisation associée au résineux ainsi qu'une problématique de sous-utilisation du feuillu pâte, lesquelles seront traités dans le cadre de l'élaboration du plan de protection et de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent.*

*Si nous comparons la forêt aux autres secteurs d'activités économiques, il est impressionnant de constater que l'économie du Bas-Saint-Laurent repose surtout sur l'industrie primaire. La forêt, comme activité primaire, représente 4% de tous les emplois directs ( 3 000 emplois) au Bas-Saint-Laurent comparativement à moins de 1% pour l'ensemble du Québec<sup>1</sup>. Cela démontre notamment l'importance de la forêt comme principale ressource naturelle dans notre région.*

---

<sup>1</sup> Gérald Dubé, économiste, Développement des ressources humaines du Canada, 1997

*D'autre part, malgré la faiblesse du secteur manufacturier qui ne représente que 10% de l'ensemble des emplois directs dans le Bas-Saint-Laurent comparativement à 18% pour l'ensemble du Québec, la transformation du bois (sciage, pâte et papier et autres produits du bois à valeur ajoutée) représente 50% de tous les emplois reliés à l'industrie secondaire, soit 4 000 emplois. L'industrie de la transformation du bois est également un indicateur de la grande place qu'occupe la forêt comme principale ressource naturelle dans le Bas-Saint-Laurent.*

*L'emploi direct dans le secteur de la forêt (primaire et secondaire) représente 8,7% de tous les emplois du Bas-Saint-Laurent. Cette proportion baisse à 3,8% pour l'ensemble du Québec. Si, d'autre part, nous comparons les emplois reliés à la forêt dans le Bas-Saint-Laurent avec l'ensemble du Québec, nous constatons que la forêt représente 10,6% (primaire) et 3,6% (secondaire) de tous les emplois semblables à l'échelle du Québec. Comparé au nombre d'emplois total du Bas-Saint-Laurent qui représente 2,2% de l'ensemble des emplois au Québec, nous pouvons conclure que la forêt représente un secteur de l'économie et de l'emploi qui va du double (transformation) au quintuple (primaire) de ce qui se passe à l'échelle du Québec.*

*Le lecteur trouvera, en annexe, un tableau rappelant les principaux indicateurs touchant le Bas-Saint-Laurent.*

## **2. La mission de l'Agence**

***La mission de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent est de donner pleine mesure à l'aménagement forestier durable sur son territoire par la mise en commun des efforts de chaque***

*partenaire, la concertation de ces derniers sur l'application du nouveau régime de protection et de mise en valeur des forêts privées et la diffusion d'informations relatives aux saines pratiques d'intervention en forêt privée.*

### *Le rôle de l'Agence*

*L'Agence a comme rôle, dans une perspective d'aménagement forestier durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par :*

- l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur (P.P.M.V.).*
- le soutien financier et technique à la protection et/ou à la mise en valeur.*

*et notamment par :*

- la distribution de mandats à différents organismes.*
- la mise en place d'incitatifs.*
- la diffusion d'informations auprès des propriétaires forestiers et du public sur les programmes d'aide offerts.*
- la réception de dons, legs, subventions et autres contributions compatibles avec ses objets.*
- la constitution et l'administration de fonds.*
- l'adoption de mesures de suivi et de contrôle relatives à ses activités.*
- l'exercice de toute fonction compatible avec son rôle.*

*Dans l'exercice de son rôle, l'Agence favorise la concertation entre les partenaires concernés par ces activités.*

### 3. *L'environnement*

*L'Agence n'était pas née qu'elle devait s'engager à actualiser une série de décisions et de changements apportés à l'issue du sommet sur la forêt privée de mai 1995.*

*Il y eu d'abord la formation d'un conseil d'administration issu de représentants de quatre partenaires (les propriétaires de boisés, le monde municipal, l'industrie de la transformation des produits forestiers et le ministère des Ressources naturelles). Ces représentants avaient la tâche d'apprendre à travailler ensemble, à se concerter sur l'ensemble des volets du nouveau régime de protection et de mise en valeur des forêts privées, que ce soit le plan de protection et de mise en valeur, l'élaboration des plans d'aménagement forestier, la réalisation de travaux de mise en valeur, la réalisation d'activités de formation, d'information et de transferts de connaissances, etc.*

*L'Agence a, dans son environnement, un réseau fort bien établi d'intervenants du milieu forestier. Il s'agit, entre autres :*

- Du ministère des Ressources naturelles*
- Du Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent*
- De l'Office des producteurs de bois de la Côte-du-Sud*
- De la Fédération des organismes de gestion en commun*
- Des neuf (9) organismes de gestion en commun*
- Des conseillers forestiers indépendants*
- Des coopératives de travailleurs sylvicoles*
- Des industries de transformation du bois*
- Du service d'extension en foresterie de l'Est du Québec*

- *De Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent*
- *Du service canadien des forêts*

*Ce réseau est extrêmement bien organisé et structuré. Notre Agence doit prendre la place qui lui revient à l'intérieur de ce réseau. L'Agence se doit de faire connaître sa mission et de convier ses partenaires à la table de l'aménagement forestier durable.*

*La communauté est de plus en plus consciente de l'interdépendance des divers éléments qui composent la forêt et du rôle primordial joué par cette dernière. Devant la croissance des demandes à l'égard de la forêt, l'Agence Bas-Laurentienne se doit d'être un leader et d'assurer un aménagement plus durable des forêts à l'échelle de son territoire. Le Bas-Saint-Laurent, avec 18,7% des forêts privées du Québec sur son territoire, se doit de répondre des meilleures méthodes de gestion qui soient des forêts. L'accès du Bas-Saint-Laurent aux marchés étrangers est de plus en plus lié à la qualité de cette gestion.*

*D'autre part, il faut considérer les demandes du public de préserver certaines portions du territoire forestier en vue d'usages autres que l'exploitation du bois. C'est ainsi que des zones de conservation et de protection apparaissent aux plans de protection et de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent. Un contrôle adéquat de ces zones représente un nouveau défi pour l'ensemble des intervenants concernés par la forêt privée Bas-Laurentienne.*

*L'Agence se doit enfin d'être au service des propriétaires de boisés privés dans une préoccupation de développement durable.*





#### 4. *Principes et valeurs*

*L'aménagement forestier durable fait largement appel à la contribution de l'Agence et de ses partenaires pour l'atteinte de cet objectif. Certaines orientations majeures, certains principes et certaines valeurs permettront l'atteinte de cet objectif :*

- L'Agence fait sienne les six principes de l'aménagement forestier durable :*
  - 1. La conservation de la diversité biologique ;*
  - 2. Le maintien et l'amélioration de l'état de santé et de la productivité des écosystèmes forestiers ;*
  - 3. La conservation, la protection et l'aménagement de l'ensemble des ressources du milieu forestier (ce principe a été modelé en fonction des activités de l'Agence) ;*
  - 4. La contribution des écosystèmes forestiers aux cycles écologiques planétaires (cycle hydraulique, cycle du carbone) ;*
  - 5. Le maintien d'avantages multiples pour la société dans le temps ;*
  - 6. L'acceptation de la responsabilité de la société à l'égard du développement durable.*
  
- L'Agence sera soucieuse de l'importance de la forêt comme milieu de vie.*
  
- L'Agence recherchera, par différents moyens, à accroître ses revenus pour tenir compte de l'intensification du niveau d'aménagement se dégageant des conclusions du P.P.M.V.*

- *L'Agence dirigera ses fonds prioritairement en aide à l'aménagement forestier.*
- *L'Agence favorisera l'implication de ses partenaires à la mise en œuvre de sa mission.*
- *L'Agence cherchera à encourager les propriétaires et les utilisateurs de la forêt à respecter les principes de développement durable.*
- *L'Agence consultera les propriétaires de boisés sur tout sujet relatif aux activités de l'Agence.*
- *L'Agence cherchera à développer une complémentarité avec les autres intervenants de la région.*
- *L'Agence reconnaît la forêt privée comme étant une richesse collective en mettant de l'avant des activités qui serviront les générations futures.*

<p><b>5. <i>Données stratégiques relatives à la forêt privée du territoire de l'Agence</i></b></p>
--

*L'Agence se dotera, d'ici juin 2000, d'un Plan de Protection et de Mise en Valeur des Forêts privées (P.P.M.V.).*

*Ce P.P.M.V. servira à bien documenter le territoire forestier privé de l'Agence et servira de référence pour bien documenter les intervenants et partenaires de l'Agence.*

*Ce P.P.M.V. sera composé de neuf (9) plans dont un par territoire de MRC et, un P.P.M.V. régional synthèse. Ce plan de protection et de mise en valeur sera complètement géomatisé.*

## 6. *Les orientations stratégiques 1999 - 2004*

*L'analyse des attentes des partenaires et autres intervenants forestiers concernés par l'Agence Bas-Laurentienne, la compilation de ces attentes en y faisant ressortir les plus prioritaires, l'analyse des solutions préconisées et les caractéristiques de l'Agence y incluant sa capacité d'évoluer et ses limites temporelles et budgétaires débouchent nécessairement sur des objectifs et des moyens stratégiques reliés à notre mission et qui orienteront notre action au cours des prochaines années. Ces objectifs et moyens stratégiques seront nécessairement orientés sur la perpétuité de la capacité productive des forêts privées dans un contexte de rendement accru. Les voici :*

### 1. *Augmenter notre capacité d'aménager durablement la forêt privée du Bas-Saint-Laurent.*

1.1 *Offrir un programme de soutien financier et technique valorisant pour le propriétaire et adéquat pour la protection et la mise en valeur.*

- Élaborer et mettre en application des approches (gammes d'interventions, méthodes, lignes guides) qui respectent les principes de l'aménagement forestier durable.*

1.2 *Mettre en œuvre le plan de protection et de mise en valeur des forêts privées du Bas Saint-Laurent (P.P.M.V.).*

- S'assurer du respect des règles de gestion forestière durable à l'échelle du territoire de l'Agence et notamment en matière de stratégie d'aménagement des forêts.*

- *S'assurer de la confirmation et de l'engagement de tous les partenaires dans la mise en application des principes et des règles de gestion durables et notamment en matière de stratégie de protection des forêts.*
- *Développer la connaissance des partenaires, des propriétaires de lots boisés et de la communauté vis à vis l'ensemble des éléments de contenus du P.P.M.V.*
- *Inciter les MRC et les municipalités à intégrer les modalités du P.P.M.V.*
- *Développer des mécanismes de suivi et de mise à jour de l'ensemble des dispositions du P.P.M.V.*

### *1.3 Sensibiliser les propriétaires, les autres partenaires et la communauté régionale à l'importance de l'aménagement forestier durable.*

- *Informers les propriétaires et la communauté sur l'évolution des dossiers de mise en valeur des forêts privées et sur l'adéquation aménagement - écoulement des bois selon les caractéristiques biophysiques de la forêt.*
- *Rendre accessible des activités d'information, de formation et de transfert de connaissances qui répondent aux besoins des propriétaires de lots boisés et tiennent compte des opportunités des marchés.*
- *Appuyer tout autre intervenant ou organisme soucieux du développement durable de leurs boisés, et ce, dans les limites de la mission de l'Agence.*
- *Tendre à concilier, avec les partenaires de l'Agence, les intérêts privés et le bien être de la collectivité régionale.*

- 1.4 *Veiller, être à l'affût et appuyer les initiatives de certification environnementale sur le territoire de l'Agence.*
- 1.5 *Sensibiliser et informer les MRC et les municipalités lors de l'élaboration des réglementations relatives aux questions forestières pour soutenir les efforts de l'Agence.*

## *2. Renforcer le rôle de chef de file de l'Agence.*

- 2.1 *Développer des mesures incitatives visant à accroître significativement le nombre de propriétaires et les superficies forestières sous aménagement et obtenir le financement requis afin de rencontrer leurs besoins en aménagement forestier.*
  - *Développer une complicité avec différents acteurs régionaux et provinciaux pour atteindre un seuil de financement annuel à la mesure du potentiel forestier et humain du Bas Saint-Laurent et conforme au P.P.M.V.*
  - *Mettre en place un (ou des) mécanismes de financement fiables et adéquats.*
- 2.2 *Faire de l'aménagement forestier une activité économique régionale rentable et importante.*
  - *Maintenir et optimiser le niveau d'activités socio-économiques.*
  - *Promouvoir le développement socio-économique qu'amène l'aménagement forestier en forêt privée et s'assurer que cette activité demeure un axe prioritaire de développement pour le Bas-Saint-Laurent.*
  - *S'assurer que l'élaboration de toute stratégie régionale de développement rural basé sur la ressource forestière tient compte de l'aménagement forestier durable.*

2.3 *Encourager toute initiative en recherche et développement en conformité avec la mission de l'Agence et favoriser son adoption et sa mise en application auprès des partenaires de l'Agence et de la communauté en général.*

3. *Assurer une gestion participative, qualitative, d'économie des moyens et d'amélioration des outils dans une perspective d'amélioration continue.*

3.1. *Procéder à un examen régulier des processus de planification, de livraison et de suivi du programme d'aide, dans une optique d'économie et d'atteinte des résultats escomptés.*

– *Évaluer les mandataires périodiquement pour s'assurer que les services sont livrés correctement et connaître le niveau de satisfaction de la clientèle.*

3.2 *Favoriser la libre circulation des informations entre l'Agence, ses partenaires et la communauté en général.*

3.3 *Limiter le budget de fonctionnement de l'Agence tout en s'assurant que cette dernière dispose des ressources humaines et matérielles requises pour s'acquitter adéquatement de ses mandats.*

3.4 *Rendre disponible en qualité et en quantité des services conseils aux propriétaires selon les principes de la libre concurrence.*

3.5 *Assurer la mise en valeur de la ressource forestière en faisant les suivis nécessaires sur les travaux d'aménagement et en s'assurant d'un bon contrôle dans le paiement des travaux.*

- *Assurer la mise à jour des procédures de contrôle interne et du cahier d'instructions administratives.*
- *Élaborer et mettre en place un programme de vérification opérationnelle répondant aux principes de l'amélioration continue.*

*3.6 S'assurer de développer des indicateurs globaux pertinents et significatifs qui mettent en relation le plus grand nombre d'éléments possibles.*

*Sans être exhaustif, ces indicateurs pourraient être, entre autres :*

- *La proportion d'accroissement des budgets en rapport avec le nombre de nouvelles adhésions au programme.*
- *La proportion d'accroissement du nombre de propriétaires sous aménagement par rapport au nombre total de propriétaires de boisés.*
- *La lecture des superficies traitées selon les méthodes non mécanisées par rapport aux méthodes mécanisées.*
- *La proportion des bois récoltés par essence par rapport aux possibilités.*
- *La croissance de la possibilité forestière.*
- *Le nombre et la durée des emplois créés par l'aménagement forestier.*
- *L'évolution de la qualité des travaux.*
- *Les indicateurs du développement durable qui pourront être retenus pour le Bas-Saint-Laurent.*

#### 4. *Le territoire de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent.*

*Voir pages 8 et 9.*

#### 5. *Conclusion*

*Les orientations stratégiques proposées dans ce plan constituent une accentuation des démarches déjà entreprise dans le Bas-Saint-Laurent pour faire en sorte que l'Agence maintienne et développe le leadership de la région en matière d'aménagement forestier. À cet égard, deux idées centrales ressortent :*

*Premièrement, nous y retrouvons une volonté bien campée d'accroître la vitesse de croisière de l'Agence à aménager durablement les forêts privées et à être au service des propriétaires forestiers.*

*Deuxièmement, nous y retrouvons les principaux éléments permettant aux partenaires de l'Agence et aux différents intervenants forestiers de se donner, ensemble, un modèle de gestion participative où chacun, chacune, pourra y trouver son compte et participer activement à la vie de l'Agence.*

*La quantité et la qualité des services requis par les propriétaires de boisés, une fois arrimées avec nos objectifs et moyens stratégiques, aura pour effet de positionner l'Agence comme un leader en aménagement forestier sur le plan provincial.*

**Certains indicateurs touchant la population et l'activité reliée à la forêt dans  
le Bas-Saint-Laurent en comparaison avec l'ensemble du Québec**

	<i>Région 01</i>	<i>Ensemble du Québec</i>	<i>% 01/Québec</i>
<i>Population totale - 1996</i>	<i>206 064</i>	<i>7 138 795</i>	<i>2,9</i>
<i>Population 15 ans +</i>	<i>165 900</i>	<i>5 959 600</i>	<i>2,8</i>
<i>Population active - Mai 1998</i>	<i>84 700</i>	<i>3 663 000</i>	<i>2,3</i>
<i>Population en emploi - Mai 1998</i>	<i>72 000</i>	<i>3 277 600</i>	<i>2,2</i>
<i>Nombre d'emplois</i> – <i>Primaire</i>	<i>3 000</i>	<i>28 200</i>	<i>10,6</i>
<i>reliés à la forêt</i> – <i>Secondaire</i>	<i>4 000</i>	<i>111 300</i>	<i>3,6</i>
<i>Nombre d'emplois total</i>	<i>80 600</i>	<i>3 679 900</i>	<i>2,2</i>
<i>Proportion d'emplois forêt -VS - total</i>	<i>8,7%</i>	<i>3,8%</i>	<i>230%</i>
<i>Superficie forestière</i> – <i>Publique</i>	<i>1 082 119</i>	<i>44 800 000</i>	<i>2,4</i>
<i>SA</i> – <i>Privée</i>	<i>1 123 226</i>	<i>6 000 000</i>	<i>18,7</i>
– <i>% Privée/ Privée et Publique</i>	<i>50,9%</i>	<i>11,8%</i>	<i>431%</i>
<i>Prélèvement admissible</i> – <i>Résineux</i>			
<i>en forêt privée (m<sup>3</sup>s)<sup>2</sup></i> – <i>SEPM</i>	<i>515 300</i>	<i>----</i>	<i>----</i>
– <i>Autres</i>	<i>181 500</i>	<i>----</i>	<i>----</i>
– <i>Sous total :</i>	<i>696 800</i>	<i>5 078 100</i>	<i>13,7</i>
– <i>Feuillus</i>	<i>969 000</i>	<i>7 613 000</i>	<i>12,7</i>
– <i>Grand total :</i>	<i>1 665 800</i>	<i>12 691 100</i>	<i>13,1</i>
<i>Récolte (m<sup>3</sup>s)<sup>1</sup></i> – <i>Résineux</i>			
– <i>SEPM</i>	<i>506 000</i>	<i>----</i>	<i>----</i>
– <i>Autres</i>	<i>19 200</i>	<i>----</i>	<i>----</i>
– <i>Sous total :</i>	<i>525 200</i>	<i>4 061 000</i>	<i>12,9</i>
<i>(Moyenne des cinq dernières années)</i> – <i>Feuillus</i>	<i>344 000</i>	<i>2 733 500</i>	<i>12,6</i>
<i>Proportion de récolte</i> – <i>Résineux</i>			
<i>vs prélèvement admissible</i> – <i>SEPM</i>	<i>99%</i>	<i>----</i>	<i>----</i>
– <i>Autres</i>	<i>11%</i>	<i>----</i>	<i>----</i>
– <i>Total :</i>	<i>76%</i>	<i>80%</i>	<i>----</i>
– <i>Feuillus</i>	<i>36%</i>	<i>36%</i>	<i>----</i>

<sup>1</sup> Ces données ont été compilées pour le territoire du syndicat, faute d'informations comparables pour le territoire de l'Agence.